

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 8 mars 2017, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Madame la conseillère Mona Wood
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais est présent.

Messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais et Claude P. Lemire sont absents.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

43.03.17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 28 février 2017
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Entente avec l'Association historique de Morin-Heights
- 3 5 2 Contrat acquisition de luminaires décoratifs, Secteur Doral
- 3 5 3 Contrat d'installation de luminaires, Secteur Doral
- 3 5 4 Appui financier – École secondaire Augustin-Norbert-Morin
- 3 5 5 Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC
- 3 5 6 Proclamation – avril – mois de la jonquille
- 3 5 7 Programme fédéral et provincial – Branché pour innover et Québec branché
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1 Dépôt du résultat du registre pour le règlement 548-2016
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1 Embauche – pompier et premier répondant

Municipalité de Morin-Heights

- 4 2 2
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Barrage routier pour la COOP SORE
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1 Embauche – journalier-chauffeur-opérateur à l’essai
- 5 2 2 Embauche – journalier – chauffeur-opérateur à l’essai
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Permission de voirie – entretien et raccordement routier
- 5 3 2 Travaux – rue Bennett
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1
- 6 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d’urbanisme
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1 Confirmation de permanence – Inspecteur, service de l’urbanisme et environnement
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Projet de lotissement – Montée Kicking Horse
- 6 3 2 Dérogation mineure – 59, Maple Hill
- 6 3 3 Dérogation mineure – 85, Inuit
- 6 3 4 Dérogation mineure – 577, Village
- 6 4 Réglementation**
- 6 4 1
- 7 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 1 Rapport
- 7 1 2 Rapport du Directeur du réseau plein air
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Course de vélo de montagne
- 7 3 2 Shakespeare in the Park, édition 2017
- 7 3 3 Événement Top Chrono, 16 septembre 2017
- 8 AFFAIRES NOUVELLES**
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

44.03.17 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l’assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017.

45.03.17 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de février 2017 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d’assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Municipalité de Morin-Heights

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 28 février 2017

Comptes à payer	235 905,80 \$
Comptes payés d'avance	295 759,06 \$
Total des achats fournisseurs	531 664,86 \$
Paiements directs bancaires	8 754,64 \$
Sous total - Achats et paiements directs	540 419,51 \$
Salaires nets	122 514,77 \$
Total des dépenses de février 2017	662 934,28 \$

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

46.03.17 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 28 FÉVRIER 2017

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 28 février 2017.

Le Directeur général dépose l'analyse des résultats financiers au 31 décembre 2016.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de février 2017. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

L. Bourbonnais – aquaforme
Marché fermier demande de rencontre
S. Trottier – incident – parebrise
COOP – remerciements – subvention
Institut de statistiques Québec – indice de vitalité
G. Pépin : déneigement – rue Sunset
G. Sherriffs : stationnement – rue Sunnymount
M. Chevalier : Stationnement – rue Millard
S. Dunbar : plainte
V. Deslauriers : plainte
RIDR : bulletin municipal 2016
RIDR : bulletin municipal 2017
Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut : invitation
COOP SORE : remerciements pour don
Théâtre Morin-Heights : remerciements pour don
CAPTCHPL : invitation
Société canadienne du cancer : invitation
MAMOT : accusé réception – déclarations
Y. St-Denis, député : aide financière du Groupe Scouts de Morin-Heights
Tricentris : bulletin express
Auteurs des Laurentides : formulaire d'adhésion
MAMOT – règlement 548-2016
Règlement 338-2016 – réserve financière
CPAA : remerciements

Municipalité de Morin-Heights

47.03.17 ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION HISTORIQUE DE MORIN-HEIGHTS

Considérant que la municipalité a reçu une demande de l'Association historique de Morin-Heights afin d'établir une entente relative à l'établissement de l'Association historique de Morin-Heights au 75, chemin du Lac-Écho;

Considérant le projet d'entente préparé par le Directeur général est accepté par les membres de l'Association;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil entérine l'entente entre l'Association historique de Morin-Heights et la municipalité relative à l'établissement de l'Association au 75, chemin du Lac-Écho.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

48.03.17 CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE LUMINAIRES DÉCORATIFS, SECTEUR DORAL – RÈGLEMENT 546-2016

Considérant que l'administration a demandé une offre de service aux entreprises suivantes pour l'acquisition de luminaires pour le secteur Doral;

Bralco Électrique Inc.	Éclairage Cyclone
Guillevin Intl.	Ford Électrique

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes:

NOM	PRIX Unitaire	Total (taxes inc.)
Guillevin International	2 194,00 \$	35 315,72 \$
Bralco Électrique Inc.	2 371,40 \$	38 171,24 \$
Fourniture électrique Ford	2 350,55 \$	37 835,63 \$

Considérant que les crédits sont prévus au règlement 546-2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat à la compagnie Guillevin International pour l'acquisition de luminaires pour le secteur Doral, au montant de 35 315,72 \$, taxes incluses.

49.03.17 CONTRAT D'INSTALLATION DE LUMINAIRES, SECTEUR DORAL – RÈGLEMENT 546-2016

Considérant que l'administration a demandé une offre de service aux entreprises suivantes pour l'installation de luminaires pour le secteur Doral;

Cyclone Lighting	Mari-Max électrique Inc.
Lumidaire Inc.	

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes:

Municipalité de Morin-Heights

NOM	PRIX unitaire	PRIX (taxes incluses)
Mari-Max électrique Inc.	1 078,00 \$	17 352,03 \$
Lumidaire	646,50 \$	10 406,39 \$

Considérant que les crédits sont prévus au règlement 546-2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat à la compagnie Lumidaire pour l'installation de luminaires pour le secteur Doral, au montant de 10 406,39 \$, taxes incluses.

50.03.17 APPUI FINANCIER AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN

Considérant que la réussite scolaire est au cœur des préoccupations de la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil octroie trois bourses d'étude au montant de 100 \$ chacune aux élèves de l'École secondaire Auguste Norbert Morin.

Que ces bourses doivent être remises aux récipients par les conseillers municipaux lors de la soirée du Gala Méritas, le 1^{er} juin prochain.

51.03.17 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – RÉGLEMENT 548-2016

Considérant l'adoption du règlement 548-2016 qui décrète les travaux de remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable et les travaux connexes sur le chemin du Village et un emprunt pour y pourvoir dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence;

Considérant, que la Loi sur la qualité de l'environnement exige pour la réalisation des travaux d'infrastructure, l'émission préalable d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Considérant que la firme d'ingénierie Ingémax, a procédé à l'élaboration des plans et devis, pour le remplacement de la conduite d'eau potable, et les corrections aux fossés et conduites pluviales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Municipalité demande la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.

Municipalité de Morin-Heights

Que le Conseil confirme le mandat de la firme Ingemax qui est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité contre les Changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre des travaux correctifs de drainage et de remplacement d'aqueduc sur le Chemin du Village.

Que la municipalité s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours suite à l'achèvement des travaux, une attestation signée par un ingénieur de la firme Ingemax Inc. quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l'autorisation accordée.

Que la municipalité s'engage à entretenir et nettoyer les programmes de gestion optimale des eaux pluviales tels que :

- Vérifier et nettoyer deux fois par année, à l'automne et au printemps, la présence de débris dans les puisards et regards d'égout pluvial;
- Récurer une fois aux deux ans tous les ponceaux de la rue;
- Vérifier une fois aux deux ans l'état des regards et des conduites et réparer ou nettoyer (au besoin)

52.03.17 PROCLAMATION – AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant qu'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil décrète que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

53.03.17 PROGRAMME FÉDÉRAL ET PROVINCIAL – BRANCHÉ POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ

Considérant les projets déposés par COGECO visant à étendre les services internet à quelques secteurs de la Municipalité dans le cadre du programme d'appui financier fédéral-provincial;

Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil appui fortement le projet présenté par COGECO visant le déploiement de l'internet haute vitesse dans des secteurs non desservis.

54.03.17 DÉPÔT DU RÉSULTAT DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 548-2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le certificat de secrétaire-trésorier relatif au registre établi le 23 février 2017 en vertu du règlement 548-2016 qui décrète les travaux de remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable et les travaux connexes sur le chemin du Village et un emprunt pour y pourvoir dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence.

Le règlement étant réputé approuvé par les personnes habiles à voter, le Directeur général informe le Conseil qu'il a transmis les demandes d'approbation au ministre des affaires municipales le 24 février 2017.

55.03.17 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de février du Directeur du service de sécurité incendie, de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

56.03.17 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de février 2017.

57.03.17 EMBAUCHE – POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT

Considérant que la brigade du service de sécurité incendie de Morin-Heights compte 26 pompiers et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche de monsieur Emmanuel Zuber à titre de pompier et de premier répondant afin de compléter les équipes;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Emmanuel Zuber à titre de pompier et premier répondant aux conditions applicables au personnel du service de sécurité incendie.

Que cette personne soit soumise à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

58.03.17 BARRAGE ROUTIER POUR LA COOP SORE

Considérant que le Conseil a reçu une demande de la Coopérative de solidarité, de répit et d'entraide pour les proches aidants : SORE relative à l'organisation d'un barrage routier qui se déroulera samedi, le 29 avril 2017;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la COOP SORE d'obtenir l'autorisation de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil autorise la COOP SORE à ériger un barrage routier de levée de fonds sur le chemin du Village entre les rues Meadowbrook et Campbell, le 29 avril prochain entre 9h00 et 15h00.

Que ce Conseil avise la COOP SORE qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour cette activité.

59.03.17 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de février ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

60.03.17 EMBAUCHE – JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR À L'ESSAI

Considérant la recommandation du Comité des travaux publics à l'effet d'embaucher monsieur Julien Blondin à titre de journalier-chauffeur-opérateur à l'essai;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Julien Blondin à titre de journalier-chauffeur-opérateur à l'essai, en date du 6 mars 2017 selon les termes de la convention collective en vigueur.

Municipalité de Morin-Heights

61.03.17 EMBAUCHE – JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR À L'ESSAI

Considérant la recommandation du Comité des travaux publics à l'effet d'embaucher monsieur Stéphane Meilleur à titre de journalier-chauffeur-opérateur à l'essai;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Stéphane Meilleur à titre de journalier-chauffeur-opérateur à l'essai, à partir du 13 mars 2017, selon les termes de la convention collective en vigueur.

62.03.17 PERMISSION DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER

Considérant que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

Considérant que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Considérant que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise le Directeur général à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

Que la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

63.03.17 TRAVAUX – RUE BENNETT

Considérant que dans le cadre du projet de raccordement du réseau d'eau potable de ski Morin Heights à celui du Village, des travaux sur la rue Bennett (anciennement rue Allen) doivent être faits;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que la première section de la rue est propriété de la Municipalité de Morin-Heights;

Considérant que l'objectif est de reconstruire la rue aux normes d'un chemin public;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise un budget supplémentaire afin de compléter les travaux de voirie sur la rue Bennett (anciennement Allen) dans la section municipale sur une distance de 210 mètres plus ou moins selon les estimés préparés par l'Équipe Laurence, experts conseil.

Que la somme de 21 101,63 \$ soit affectée du surplus libre.

64.03.17 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de février 2017 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

65.03.17 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 22 février 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 22 février 2017 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

66.03.17 CONFIRMATION DE PERMANENCE – INSPECTEUR, SERVICE DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Considérant que monsieur Sofiane Fiala a été embauché à titre d'inspecteur au service de l'urbanisme et de l'environnement par la résolution 168.06.16;

Considérant que la période de probation étant terminée et la recommandation du Directeur du service;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil confirme la permanence d'emploi de monsieur Sofiane Fiala à titre d'inspecteur au service de l'urbanisme et de l'environnement en date de la présente aux conditions prévues à la convention collective de travail 2014-2019.

Municipalité de Morin-Heights

67.03.17 PROJET DE LOTISSEMENT – MONTÉE DE KICKING HORSE

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de lotissement pour la subdivision de treize (13) lots traditionnels desservis par le réseau d'aqueduc municipal du Village sur une partie des lots 3 206 539 et 4 741 723;

Considérant que la proposition d'aménagement préparée par Équipe Laurence et validée par l'arpenteuse Nathalie Garneau rencontre les dispositions du règlement de lotissement 417 mais que quelques ajustements restent à préciser (sentiers récréatifs);

Considérant que les plans et devis de construction de la rue ainsi que du réseau de distribution d'eau potable ont été réalisés par la firme d'ingénieurs-conseils Équipe Laurence et qu'ils ont été approuvés par le MDDELCC;

Considérant que cette portion de territoire à développer est actuellement traversée par un sentier du réseau municipal (sentier de ski de fond Horizon) qui doit absolument être protégé et qui doit s'intégrer au nouveau découpage cadastral tout en maintenant un tracé de qualité pour les usagers;

Considérant que le promoteur fut rencontré à ce sujet et qu'il consent à ce que la municipalité procède au marquage de la section à déplacer pour approbation;

Considérant que le tracé devra faire l'objet d'un relevé précis pour les fins de création des servitudes de passage;

Considérant que les membres du CCU ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver le projet de lotissement demandé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve le plan image préparé par Équipe Laurence, version corrigée du 4 octobre 2016 et repris pour officialisation sur le plan projet préparé par l'arpenteuse Nathalie Garneau, minutes 1785, conditionnellement à ce qui suit:

Que le promoteur s'engage à payer une contribution pour fins de parcs selon les modalités prévues au règlement de lotissement 417 préalablement à la subdivision du projet et qu'un remboursement soit effectué suite à la signature de l'acte établissant les servitudes de passage.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents afférents.

68.03.17 DÉROGATION MINEURE – 59, MAPLE HILL

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h05;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;

Municipalité de Morin-Heights

- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 février 2017 à intervenir dans ce dossier;
- Suite aux interventions du public, le conseil procède avec ce qui suit:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant l'augmentation de la superficie maximale autorisée pour un nouveau bâtiment accessoire (gymnase) ainsi que la réduction de la distance minimale requise entre deux bâtiments a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée pour le bâtiment accessoire du 59, Maple Hill, soit d'augmenter la superficie minimale autorisée de 25 m² à 50 m² et de réduire la distance minimale autorisée de 3 mètres à 1,5 mètres, le tout tel qu'indiqué aux plans projets A100E (25 novembre 2016) et A103E (13 février 2017) de l'architecte Alain Carle.

69.03.17 DÉROGATION MINEURE – 85, DE L'INUIT

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h08;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 février 2017 à intervenir dans ce dossier;
- Suite aux interventions du public, le conseil procède avec ce qui suit:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul d'un lac afin de construire un agrandissement à la résidence existante a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée pour le bâtiment principal situé au 85, de l'Inuit, soit de réduire la marge de recul d'un lac de 20 mètres à 10,22 mètres pour l'agrandissement proposé seulement, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'agrandissement de l'arpenteur-géomètre Paul-André Régimbald, minute 7301 et aux plans de l'architecte Pierre Davidson datés du 25 novembre 2016.

Municipalité de Morin-Heights

70.03.17 DÉROGATION MINEURE – 577, CHEMIN DU VILLAGE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h11;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 février 2017 à intervenir dans ce dossier;
- Suite aux interventions du public, le conseil procède avec ce qui suit:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul d'un lac pour un nouveau portique, la réduction de la marge de recul latérale pour la reconstruction d'un nouveau garage ainsi que l'augmentation de l'empiètement d'un balcon et des escaliers dans une marge de recul latérale a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée pour le bâtiment principal situé au 577, chemin du Village, soit de réduire la marge de recul d'un lac de 20 mètres à 15,91 mètres pour le portique, réduire la marge de recul latérale nord-est de 7,5 mètres à 2,90 mètres pour le garage et d'augmenter l'empiètement dans la marge latérale pour un balcon et des escaliers de 1,5 mètres à 4,5 mètres, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'agrandissement de l'arpenteur-géomètre Paul-André Régimbald, minute 7304 et aux plans du technologue Eric Régimbald daté de janvier 2017.

71.03.17 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

72.03.17 RAPPORT DU DIRECTEUR DU RÉSEAU PLEIN AIR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du Directeur du réseau plein air.

Municipalité de Morin-Heights

73.03.17 COURSE VÉLOS DE MONTAGNE

Considérant la demande à l'effet d'autoriser la tenue d'un événement sur le réseau de Vélo de Montagne du Parc Basler, les 17 juin, 15 juillet et 12 août 2017 de 9h à midi;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise la tenue d'un événement sur la propriété municipale et autorise le service des Loisirs et le service des parcs et sentiers à fournir la logistique demandée.

Que ce conseil autorise exceptionnellement le stationnement en bordure ouest du chemin du Lac Écho.

Qu'il soit entendu qu'il est du ressort des organisateurs de l'événement de s'assurer d'avoir l'équipe de bénévoles nécessaire au bon déroulement de l'activité.

Que cette activité soit soumise à la contribution au Fonds spécial d'appui aux organismes de la municipalité.

74.03.17 SHAKESPEARE IN THE PARK, ÉDITION 2017

Considérant que Théâtre Répercussion désire présenter la pièce « Much ado about nothing » par William Shakespeare, vendredi, le 11 août 2017 à 19h00 au Parc Basler;

Considérant que le coût estimé de ce projet pour la municipalité est de 2 529,45 \$ taxes incluses;

Considérant que la municipalité a prévu un budget afin d'appuyer ce projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise la tenue de l'événement, vendredi, le 11 août 2017 et affecte à cette fin la somme prévue au budget.

Que le Directeur général soit autorisé à signer toute chose dans ce dossier.

75.03.17 ÉVÉNEMENT TOP CHRONO – 16 SEPTEMBRE 2017

Considérant que le conseil a reçu la demande suivante de l'entreprise Événements TopChrono Inc. relative à l'organisation d'une activité sportive qui empruntera les rues de la municipalité;

Considérant qu'il est de la responsabilité d'Événements TopChrono Inc. d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sécurité du Québec;

Considérant que l'itinéraire utilise les chemins du Village, Route 364, Saint-Adolphe et Bélisle;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que l'organisateur estime le nombre de participants à 150 personnes;

Considérant que la contribution relative au fonds spécial d'appui aux organismes de la Municipalité est de 2\$ par participant, donc un montant qui s'élève à 300 \$;

Il est proposé par Madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil autorise la tenue de l'événement sur les chemins du Village, Route 364, Saint-Adolphe et Bélisle pour la tenue du demi-marathon de la Vallée de Saint-Sauveur, le 16 septembre 2017.

Que ce Conseil avise Événement TopChrono Inc. qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour cette activité et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Que faute d'obtenir une sécurité adéquate aux intersections, la Municipalité exige que les arrêts obligatoires (stop) soient faits par les coureurs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

76.03.17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod que cette session soit levée à 20h38.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Sept personnes ont assisté à l'assemblée.